



Tourcoing

Hôtel de Ville
10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING
Direction des Finances, de la Commande
Publique, des Affaires Juridiques et
Immobilières

DCPAJI_AR2026_0172

Délégation de signature à

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-19 conférant au Maire le pouvoir de déléguer sa signature aux responsables de services communaux ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R.2122-8, conférant au Maire le pouvoir de donner, sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, sa signature à un ou plusieurs agents communaux ;

Vu l'arrêté portant recrutement de [REDACTED] en tant que Directeur de la Communication et de l'Événementiel ;

Considérant que [REDACTED] est Directeur de la Direction de la Communication et de l'Événementiel depuis le 1^{er} mai 2026 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de donner délégations de signature à certains agents pour la bonne marche de l'administration ;

ARRETONS

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité, à [REDACTED], Directeur de la Direction de la Communication et de l'Événementiel, en matière de finances pour :

- Les bons de commande de matériels nécessaires à l'approvisionnement et à la continuité du fonctionnement des services de la Direction de la Communication et de l'Événementiel dans la limite de 10 000€ HT ;
- Les bons de livraison en exécution des bons de commande émis ;
- Les courriers aux fournisseurs visant le rejet des livraisons, rejet des facturations erronées, la réfaction des montants indûment facturés,
- Les attestations de service fait ;
- La certification de la conformité et de l'exactitude des pièces à l'appui des mandats et dépenses et titres de recettes.

Article 2 - Délégation de signature est donnée, sous notre surveillance et notre responsabilité à [REDACTED], en matière de ressources humaines pour les agents de la Direction de la Communication et de l'Événementiel, pour :

- Les autorisations de formation ;
- Les ordres de missions permanents et temporaires ;
- Les états de frais de déplacement et de représentation (hors formation) ;
- Les autorisations de congés (congés annuels, ARTT, heures de récupération, CET, ...) ;
- Les formulaires d'absence pour maladie et les formulaires de reprise d'activité ;
- Les visas des comptes rendus d'entretiens professionnels annuels.

Article 3 - L'apposition de la signature devra être précédée de la formule suivante :

Pour le Maire et par délégation
Fonction, prénom et nom du signataire

Article 4 – Cette délégation sera applicable pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent sous réserve de son retrait ou de son abrogation.

Article 5 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Inscrit au registre des actes de la Commune ;
- Transmis au Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à la Trésorerie de TOURCOING ;
- Notifié à l'intéressée délégataire.

Article 6 – La date de notification fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire, dans les mêmes conditions de délai.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **17 JUIN 2026**

Doriane BECUE
Maire de TOURCOING



Accusé réception en Préfecture le : **18 JUIN 2026**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **18 JUIN 2026**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_AR2026_172

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 17/06/2026

Objet : Arrêtés de délégation - [REDACTED]

Nature : Arrêts réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Delegation de signature

Date de télétransmission : 17/06/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_AR2026_0172 = Arr_t_ de d_l_gation = [REDACTED].pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260617-DAJI_AR2026_172-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 17/06/2026

